



RAPPORT  
ANNUEL

2016

# 01

## SOMMAIRE

- 04 Le Conseil d'Administration
- 05 les Comités
- 06 Le Bureau, La Direction Générale, La Commission de Contrôle...
- 07 Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
- 11 Rapport d'analyse ESG et transition énergétique

### COMPTES SOCIAUX ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

- 13 Comptes sociaux de l'exercice
- 19 Annexe aux comptes sociaux
- 41 Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux
- 44 Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale



UNE ANNÉE FORTE EN CROISSANCE...  
ET EN SINISTRALITÉ !

## LE MOT DU PRÉSIDENT

L'exercice 2016 conjugue croissance du chiffre d'affaires et du portefeuille. L'évolution sensible de la sinistralité des Comptables Publics qui a nécessité des ajustements techniques dès 2017, conduit à des résultats à l'équilibre.

Dans ce contexte, la solvabilité élevée, le niveau des fonds propres, mais également le relais de croissance fort que représentent les contrats GPMT (Défense Pénale Professionnelle, Assistance) distribués par la filiale AMF Assurances, constituent des garants pour l'avenir.

Les résultats d'AMF Assurances sont remarquables en termes de croissance du portefeuille, même si cette année la société connaît des résultats techniques et un résultat net déficitaires découlant d'une sinistralité corporelle exceptionnelle. Des mesures techniques, et notamment tarifaires, ont été prises pour garantir une croissance mieux stabilisée dès 2017.

L'AMF dispose, par la qualité de ses résultats et la maturité de ses engagements dans le processus Solvabilité II, des atouts nécessaires pour s'intégrer pleinement dans la SGAM Groupe Matmut qu'elle rejoindra en 2018, tout en demeurant l'opérateur identifié d'un risque professionnel spécifique de la Fonction Publique.

Jean-Luc Nodenot  
Président Directeur Général

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2016



▶▶▶ LES ADMINISTRATEURS

<b>Patrick BOUR</b>	Attaché Principal (Ministère de l'Agriculture), Trésorier Général Harmonie Fonction Publique
<b>Jean-Yves BRUN</b>	Inspecteur Divisionnaire hors classe des Finances Publiques
<b>Michèle CARCENAC</b>	Inspectrice Principale des Finances Publiques détachée, Attachée Parlementaire
<b>Patrick D'ANGELO</b>	Inspecteur Divisionnaire hors classe des Finances Publiques, Trésorier Adjoint de l'AFCM
<b>Flora GOASDOUÉ</b>	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques
<b>Pascal MAGINOT</b>	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Vice-Président MGEFI, Secrétaire Général de la MASFIP
<b>Christelle MORIET</b>	Inspectrice des Finances Publiques, Déléguée MGEFI et MASFIP
<b>Jean-François NICOT</b>	Secrétaire Général de la MCDEF
<b>Alain PACCIANUS</b>	Inspecteur Principal des Finances Publiques, Chef de Service Comptable SIE Premier Vice-Président de l'ACP
<b>Michel RÉGNIER</b>	Cadre de Santé, Administrateur de la MGAS
<b>Sylvain RAYNAUD</b>	Inspecteur Divisionnaire hors classe des Finances Publiques, Administrateur MGEFI et MASFIP
<b>Laurent ROSE-HANO</b>	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Secrétaire Général de l'ACP, Membre du Comité de Direction de l'AFCM
<b>Hervé TOUSSAINT</b>	Surveillant Brigadier (Ministère de la Justice), Trésorier Général de la MMJ
<b>Raja BEN TAARIT</b>	Administrateur Salarié

# LES COMITÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2016

## ▶▶▶ LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

COMITÉ SPÉCIALISÉ D'AUDIT ET DE PROSPECTIVE		COMITÉ SPÉCIALISÉ DE SÉLECTION ET DE RÉMUNÉRATIONS	
MEMBRES DU BUREAU	Jean-Marie DELAUNAY	MEMBRES DU BUREAU	Dominique COMBE
	Christian GUICHETEAU		Lionel LE GALL
	Claude PAIN		Claude PAIN
ADMINISTRATEURS	Patrick D'ANGELO	ADMINISTRATEURS	Patrick BOUR
	Christelle MORIET		Pascal MAGINOT
	Laurent ROSE-HANO		Alain PACCIANUS

## ▶▶▶ LE COMITÉ DES RISQUES

MEMBRES DU BUREAU	Jean-Luc NODENOT	DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ ET DIRECTEUR DES RISQUES	Isabelle GUEUDRY
	Jean-Marie DELAUNAY		
	Dominique COMBE		
	Christian GUICHETEAU		
	Claude PAIN	ACTUARIAT	Didier PUCHEU
	Lionel LE GALL		

## ▶▶▶ LE COMITÉ MUTUALISTE FONDS DE SOLIDARITÉ

MEMBRES DU BUREAU	ADMINISTRATEURS	DÉLÉGUÉS
Christian GUICHETEAU	Flora GOASDOUÉ	Pascal CLAUSS
Jean-Marie DELAUNAY	Michel RÉGNIER	Yves MARTHOS
Lionel LE GALL	Laurent ROSE-HANO	Michel MEDIONI

# LE BUREAU, LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LA COMMISSION DE CONTRÔLE

AU 31 DÉCEMBRE 2016

## ▶▶▶ LE BUREAU

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	Jean-Luc NODENOT	Administrateur Général des Finances Publiques
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ	Jean-Marie DELAUNAY	Trésorier Payeur Général Honoraire Président Honoraire de la Mutuelle du Trésor
VICE-PRÉSIDENTE	Dominique COMBE (M <sup>me</sup> )	Administrateur des Finances Publiques Adjoint Vice-Présidente de la MGEFI - Présidente MASFIP
VICE-PRÉSIDENT	Christian GUICHETEAU	Administrateur Général des Finances Publiques Honoraire Président de l'AFCM
VICE-PRÉSIDENT	Claude PAIN	Administrateur Général des Finances Publiques
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	Lionel LE GALL	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Président de l'ACP

## ▶▶▶ LA DIRECTION GÉNÉRALE



Jean-Luc NODENOT

Président Directeur Général

Isabelle GUEUDRY

Directeur Général Délégué

## ▶▶▶ LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Yves MARTHOS	Chef de Service Comptable retraité Administrateur MGEFI et MASFIP
Pascal CLAUSS	Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, hors classe Vice-Président Délégué "Gestion Publique" de l'ACP
Didier MARTIN	Inspecteur des Finances Publiques
Robert PRENANT	Trésorier Général Adjoint de Harmonie Fonction Publique
Jean-Claude UBEAUD	Inspecteur Principal DGFIP (SIP), Membre du CRCP

## ▶▶▶ LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### TITULAIRE

Alain BURETTE (désigné le 23 juin 2014)  
9, rue Malatiré - 76000 ROUEN

### SUPPLÉANT

MONCEY AUDIT (désigné le 23 juin 2014)  
9, rue Malatiré - 76000 ROUEN

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous présenter la politique générale menée par le Conseil d'Administration en 2016, avec les principales actions et résolutions qui en ont découlées.

Malgré une évolution importante de la sinistralité des Comptables Publics, cet exercice conjugue croissance du portefeuille, du chiffre d'affaires et résultats positifs. Les comptes sociaux en attestent.

### 1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

L'année 2016 a été marquée par une croissance importante de l'activité. Le chiffre d'affaires croît de 3,4 % et le portefeuille de contrats de 14,2 %.

Au 31 décembre 2016, l'AMF compte 294.246 sociétaires (+ 14,6 %) titulaires de 299.811 contrats, 28.393 contrats RPC (Responsabilité Pécuniaire Personnelle des Comptables) et 271.418 contrats GPMT (Garanties de Protection Mutualiste pour Tous).

S'agissant de l'activité RPC, la diminution du chiffre d'affaires (- 2,6 %) est imputable à la stabilité tarifaire et au recul du portefeuille, lié à la contraction des réseaux.

En 2016, l'AMF a continué de mener avec l'ACP (Association des Comptables Publics), l'AAC (Association des Agents Comptables), l'AFCM (Association Française de Cautionnement Mutuel) et l'ADAFIP (Association des Administrateurs des Finances Publiques) les actions de communication nécessaires pour faire connaître l'ensemble des incidences du nouveau régime de responsabilité des Comptables Publics, notamment à l'occasion du Colloque du 19 septembre sur le thème « Gestion de l'argent public : quelles responsabilités ? ».

Face à l'évolution du risque des Comptables Publics découlant de la jurisprudence de la Cour et des Chambres dans le cadre du nouveau régime (loi du

28 décembre 2011), l'AMF demeure attentive à la situation des Agents Comptables et des têtes de réseaux comptables qui connaissent une sinistralité accrue. Elle continue de garantir les Comptables Publics dans des conditions de mutualisation maximales et pour des tarifs demeurant accessibles à tous, qui devront évoluer pour rééquilibrer le résultat technique, au cours des exercices à venir.

En effet, l'évolution très importante de la sinistralité, conjuguée à une diminution constante du périmètre de mutualisation, nécessite des ajustements progressifs, rendus possibles par le niveau des fonds propres.

La forte évolution du chiffre d'affaires GPMT (+ 14,2 %) provient d'une croissance externe forte et de la bascule progressive des fonctionnaires sociétaires Matmut vers la filiale AMF Assurances, qui devrait s'amenuiser dès l'exercice 2017.

La Mutuelle s'est tout particulièrement attachée à maintenir les partenariats mutualistes avec les mutuelles de la Fonction Publique, afin de développer la notoriété et l'implantation de la filiale dans les trois Fonctions Publiques, tout en renforçant son ancrage dans le Groupe Matmut au travers son adhésion à la SGAM Viana, et de son affiliation à la SGAM Groupe Matmut soumise au vote de cette Assemblée Générale.

L'AMF est ainsi mieux sécurisée dans ses métiers et plus en capacité de s'adapter à toutes les évolutions de son environnement.

Au 31 décembre 2016, 1.475 sinistres RPC (- 12,8 %), 1.031 sinistres Assistance à Domicile & Déplacement, et DPP (Défense Pénale Professionnelle) (+ 27,8 %), ont été déclarés.

La sinistralité observée en Responsabilité Pécuniaire des Comptables augmente par rapport à celle observée les années précédentes. Les effets de la réforme de 2011 et la montée en charge du nouveau régime sont constatés et les provisions techniques évoluent fortement (+ 7 %).

La sinistralité en Défense Pénale Professionnelle et en Assistance est conforme aux tendances du marché. La croissance des Sinistres en Assistance est en relation avec la croissance du portefeuille.

## 2. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La croissance de l'activité et le niveau des fonds propres permettent d'envisager sereinement les évolutions que connaîtra l'entreprise à partir de 2017, qu'il s'agisse de l'Assistance ou de la Responsabilité des Comptables Publics.

## 3. FILIALE AMF ASSURANCES

Parmi les participations de la Mutuelle, la filiale AMF Assurances occupe une place privilégiée tant par les capitaux immobilisés, que par les enjeux métiers, la filiale contribuant aux équilibres techniques de l'AMF, par le développement des contrats GPMT dont elle assure la distribution.

Au 31 décembre 2016, l'AMF détient 4,90 % du capital social d'AMF Assurances, ce dernier s'élevant à 69.417 K€.

L'exercice 2016 de la filiale se solde par un déficit de 5.973 K€ contre un bénéfice de 1.871 K€ en 2015.

En 2016, malgré un contexte économique difficile, et un environnement très concurrentiel, la filiale s'est développée fortement grâce à une approche affinitaire porteuse en interne au Groupe Matmut et vis-à-vis des Agents publics.

La croissance des cotisations acquises nettes de réassurance s'est élevée à + 30 % mais la charge de sinistres brute de réassurance a crû de 40 % en raison d'une sinistralité corporelle exceptionnelle qui a contribué à la dégradation des résultats.

Des mesures techniques complémentaires ont été prises pour assurer une croissance mieux stabilisée au cours des exercices à venir.

## 4. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

### Comptes sociaux

L'AMF a comptabilisé 2.971 K€ de cotisations acquises nettes de réassurance en RPC au titre de l'année 2016 (- 5,4 %) et 1.973 K€ de cotisations acquises GPMT (+ 16,9 %), soit une progression globale de 4,5 %.

La charge de sinistres nette de réassurance s'est établie à 3.106 K€ (+ 11 %). Cette augmentation est due à l'effet conjugué de l'augmentation des règlements Assistance et de celle des provisions RPC.

Les frais d'acquisition, d'administration et autres charges techniques se sont élevés à 2.310 K€, en baisse de 2,4 %, en raison des élections des Délégués à l'Assemblée Générale organisées en 2015.

Le résultat technique de l'exercice est de - 212 K€.

Le compte de résultat non technique constitué principalement des produits financiers (394 K€ brut des produits transférés), conduit à un résultat de l'exercice de 73 K€.

### Comptes SASU AMF Immo

La SASU AMF Immo présente un résultat à fin 2016 de - 22 K€ constitué d'un résultat d'exploitation de - 27 K€ et d'un résultat financier de 5 K€.

La convention d'intégration fiscale et la convention de groupement de fait entre AMF et la SASU AMF Immo sont appliquées depuis 2014.



### Comptes prudentiels

La mise en œuvre de la Directive Européenne Solvabilité II au 1<sup>er</sup> janvier 2016 conduit aux conclusions suivantes :

Les fonds propres économiques 2016 s'élèvent à 40.085 K€, ils sont intégralement éligibles au Minimum de Capitaux Requis (MCR) et au Seuil de Capitaux Requis (SCR).

Le MCR s'élève à 3.700 K€, il est couvert 10,8 fois par les fonds propres économiques.

Le SCR s'élève à 10.632 K€, il est couvert 3,8 fois par les fonds propres économiques.

Cette situation financière permet de répondre dans de bonnes conditions aux exigences de la Directive

## **5. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS SOCIAUX**

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## **6. LES ACTIONS MUTUALISTES**

### Une gouvernance Mutualiste

Le Conseil d'Administration, les Délégués, le Comité des Risques, les Comités Spécialisés d'Audit et de Prospective, de Sélection et de Rémunérations, la Commission de Contrôle et le Comité Mutualiste Fonds de Solidarité ont tous été mobilisés pour assurer une gouvernance mutualiste efficace et transparente, renforcée par des actions de formation, conforme aux exigences de Solvabilité II.

Le Comité Mutualiste Fonds de Solidarité illustre une approche sociale qui lorsque la situation du sociétaire le nécessite, dépasse les exigences de la relation contractuelle.

### Les partenariats

L'AMF s'est attachée à être présente, la plupart du temps avec la filiale AMF Assurances, au cours des grands événements qui rythment la vie des Mutuelles ou des Groupes mutualistes. L'AMF souhaite poursuivre l'accompagnement des Mutuelles Partenaires avec qui elle partage une vision identique des solidarités professionnelles, dans la perspective des référencements en cours...

Les partenariats historiques avec l'AFCM et les Associations (ACP, AAC, ADAFIP, ...) ont naturellement permis de valoriser les métiers Comptables et de mieux protéger les Comptables Publics face à leurs risques.

Par ailleurs, ces structures gèrent de concert les adaptations découlant des réformes administratives et législatives d'ampleur tel que le nouveau dispositif légal de la RPP, en vue d'articuler avec efficacité leurs actions respectives dans les domaines du cautionnement, de l'assurance, et de la défense des intérêts des Comptables Publics.

Elles sont également force de propositions et privilégient une responsabilité Pécuniaire des Comptables effective et maîtrisée. Cela sera d'autant plus nécessaire tant que le nouveau dispositif de responsabilité ne sera pas stabilisé.

## **CONCLUSIONS**

Neuf années après sa reconfiguration, le modèle économique de l'AMF est stabilisé. Il permet de faire face notamment aux évolutions de la Responsabilité Pécuniaire des Comptables Publics.

Les grandes opérations de gestion de l'exercice (montée en charge de Solvabilité II, évolutions du système d'information) ont été en grande partie réalisées par les

services, même si le chantier de la digitalisation a été reporté en 2017.

Par ailleurs, la SASU AMF Immo, filiale dédiée à l'investissement immobilier, continue de se développer et permettra à moyen terme d'accroître et diversifier les produits financiers de la Mutuelle.

La solvabilité confortable de la Mutuelle, la qualité de ses fonds propres sont des atouts indispensables pour faire face aux évolutions fortes des risques qu'elle assure, tout en conservant la confiance de son sociétariat et en particulier des Comptables Publics, et, pour s'inscrire pleinement dans les exigences de la SGAM Groupe Matmut.

# RAPPORT D'ANALYSE ESG<sup>1</sup> ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## 1. RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Ce rapport est établi en conformité avec les dispositions du décret d'application de l'Article 173 de la Loi de Transition Énergétique et Écologique n°2015-1850 Article 1<sup>er</sup> II concernant l'information relative aux critères Environnementaux, Sociaux, et de qualité de Gouvernance.

L'AMF ayant un montant total de bilan inférieur à 500 M€, le présent rapport traite du paragraphe n°1 «Informations relatives à l'entité» du décret.

## 2. DÉMARCHE GÉNÉRALE

La prise en compte par l'AMF des critères ESG (Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de ses placements. Cette démarche est récente et sa mise en œuvre sera progressive. Elle répond à une double préoccupation : le respect de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses sociétaires et celui du respect des valeurs mutualistes. C'est dans cette optique que l'AMF a choisi dans sa politique d'investissement d'exclure les titres appartenant à des secteurs dont elle considère l'activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle. Il s'agit en particulier des entreprises du secteur du tabac et des jeux.

Par ailleurs, l'AMF est attentive à la signature des PRI (Principes pour Investissement Responsable) de la part des gérants délégataires et s'efforce de sélectionner ceux qui ont souscrit à cette initiative.

Elle traduit par son engagement auprès de la Fondation de l'Avenir sa volonté de contribuer aux objectifs de qualité de la santé et à son respect des valeurs sociales et humaines.

## 3. OBJECTIFS

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme.

La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement. Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire. La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance. La première étape consiste en l'évaluation sous l'angle de l'ESG des éléments composant le portefeuille de l'AMF.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une faible prise en compte de ces risques, expose l'AMF à un risque de réputation vis-à-vis de nos sociétaires.

## 4. MOYENS D'INFORMATION

Ce rapport fait partie intégrante du rapport annuel remis aux délégués lors de l'Assemblée Générale. Il est également directement accessible à l'ensemble des sociétaires sur le site de l'AMF, [www.amf-sam.fr](http://www.amf-sam.fr).

## 5. ADHÉSION À DES CHARTES ET LABELS

L'AMF est membre de l'AAM (Association des Assureurs Mutualistes) et de la FFA (Fédération Française de l'Assurance). La Charte Développement durable de la FFA date de 2009 et a été l'une des premières parmi les chartes de branche.

<sup>1</sup>ESG : Environnementale, Sociétale et de Gouvernance

La FFA est signataire de l'Appel de Paris, un appel à l'accord de Paris sur le réchauffement climatique, lors de la COP21 en décembre 2015. La FFA est également signataire des déclarations des acteurs de la place financière de Paris sur le changement climatique en 2015 et 2016.

L'AMF investit dans des OPCVM ISR (Investissements Socialement Responsables) gérés par le groupe OFI. Au 31/12/2016, ces OPCVM constituent une proportion majoritaire des investissements en OPCVM (60 %). Deux de ces OPCVM ont obtenu le label ISR gouvernemental et un OPCVM le label européen ISR Luxflag.

## 6. RISQUES ET ÉVALUATION ESG

Les investissements font l'objet d'une évaluation ESG sous réserve de disponibilité des informations. Depuis 2015 le périmètre analysé comprend les investissements en valeurs mobilières directes (actions, obligations privées) et les OPCVM du gestionnaire d'actifs OFI AM de l'AMF.

L'AMF, consciente que les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance constituent des risques nécessitant un suivi régulier, étudie mensuellement, les données fournies par OFI AM portant notamment sur la proportion d'émetteurs sous surveillance au regard des critères ESG. En cas de controverses particulièrement graves ou répétées constatées sur un émetteur, une décision pourra être soumise au comité financier et entraîner le désinvestissement ou le gel de l'investissement de la valeur, sous réserve de conditions de marché propices ne dégradant pas la performance du portefeuille.

L'analyse ESG du portefeuille de valeurs mobilières de l'AMF permet d'identifier les différents niveaux de pratique des critères RSE des émetteurs.

S'agissant d'une première étape dans la démarche d'appropriation des sujets ESG par l'AMF, et en l'état actuel des méthodologies disponibles sur le marché qui ne permettent pas de quantifier les risques liés aux questions de RSE, l'AMF a décidé d'effectuer un suivi de la qualité ESG de son portefeuille et de sensibiliser les administrateurs de la mutuelle. Dans cette optique, une formation a été dispensée sur le thème de l'ISR et de la transition énergétique en février 2017, les éléments du décret d'application de l'Article 173 y ont été présentés.

# 02

## COMPTES SOCIAUX

### ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

14	Bilan
16	Hors bilan
17	Compte de résultat
19	Annexe aux comptes sociaux
19	- Faits marquants, principes comptables
24	- Informations complémentaires
24	- Postes du bilan
35	- Compte de résultat
39	- Autres informations significatives
41	Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux
44	Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale

## BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. Actifs incorporels</b>	<b>295</b>	<b>201</b>
<b>3. Placements</b>	<b>42 482</b>	<b>41 241</b>
3a. Terrains et constructions	4 817	4 847
3b. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5 716	5 366
3c. Autres placements	31 949	31 028
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0
<b>4. Placements des contrats en unités de compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>47</b>	<b>63</b>
5a. Provisions pour primes non acquises (non vie)	0	0
5b. Provisions d'assurance (vie)	0	0
5c. Provisions pour sinistres (vie)	0	0
5d. Provisions pour sinistres (non vie)	47	63
5e. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	0	0
5f. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	0	0
5g. Provisions pour égalisation	0	0
5h. Autres provisions techniques (vie)	0	0
5i. Autres provisions techniques (non vie)	0	0
5j. Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
<b>6. Créances</b>	<b>454</b>	<b>1 398</b>
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	92	159
6aa. Primes restant à émettre	- 9	16
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	101	143
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	9	19
6c. Autres créances	353	1 220
6ca. Personnel	10	8
6cb. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	203	1 066
6cc. Débiteurs divers	140	146
6d. Capital appelé non versé	0	0
<b>7. Autres actifs</b>	<b>843</b>	<b>372</b>
7a. Actifs corporels d'exploitation	48	91
7b. Comptes courants et caisse	795	281
7c. Actions propres	0	0
<b>8. Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>563</b>	<b>522</b>
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	331	267
8b. Frais d'acquisition reportés	142	141
8c. Autres comptes de régularisation	90	114
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>44 684</b>	<b>43 797</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2015</b>
<b>1. Capitaux propres</b>	<b>34 601</b>	<b>34 822</b>
1a. Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	400	400
1b. Primes liées au capital social	0	0
1c. Écarts de réévaluation	0	0
1d. Autres réserves	32 185	32 189
1e. Report à nouveau	1 943	1 838
1f. Résultat de l'exercice	73	395
<b>2. Passifs subordonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. Provisions techniques brutes</b>	<b>8 974</b>	<b>8 216</b>
3a. Provisions pour primes non acquises (non vie)	1 325	1 388
3b. Provisions d'assurance vie	0	0
3c. Provisions pour sinistres (vie)	0	0
3d. Provisions pour sinistres (non vie)	7 314	6 402
3e. Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)	0	0
3f. Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	335	426
3g. Provisions pour égalisation	0	0
3h. Autres provisions techniques (vie)	0	0
3i. Autres provisions techniques (non vie)	0	0
<b>4. Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. Provisions</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
<b>6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7. Autres dettes</b>	<b>770</b>	<b>428</b>
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	169	0
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	9	11
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d. Dettes envers des établissements de crédit	0	0
7e. Autres dettes	592	417
7ea. Titres de créance négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	39	39
7ec. Personnel	63	54
7ed. Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	199	185
7ee. Créanciers divers	291	139
<b>8. Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>287</b>	<b>279</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>44 684</b>	<b>43 797</b>

## HORS BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS (en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>1. Engagements reçus</b>	0	0
<b>2. Engagements donnés :</b>	2 713	2 735
2a. Avals, cautions, garanties	2 700	2 700
2b. Actifs avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur actifs ou revenus		
2d. Autres engagements donnés	13	35
<b>3. Nantissement des réassureurs</b>		
<b>4. Valeurs des organismes réassurés</b>		
<b>5. Valeurs appartenant à des Institutions de Prévoyance</b>		
<b>6. Autres valeurs détenues pour compte tiers</b>		
<b>7. En cours d'instruments financiers à terme</b>		
<b>VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT</b>		
7a. Par catégories de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b. Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c. Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d. Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e. Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		



# COMPTE DE RÉSULTAT

AU 31 DÉCEMBRE 2016

I - COMPTE TECHNIQUE (en milliers d'euros)	Opérations brutes 2016	Cessions et rétrocessions 2016	Opérations nettes 2016	Opérations nettes 2015
<b>1. Primes acquises</b>	<b>4 992</b>	<b>48</b>	<b>4 944</b>	<b>4 779</b>
1a. Primes	4 929	48	4 881	4 740
1b. Variation des primes non acquises	63	0	63	39
<b>2. Produits des placements alloués</b>	<b>81</b>		<b>81</b>	<b>189</b>
<b>3. Autres produits techniques</b>	<b>180</b>		<b>180</b>	<b>179</b>
<b>4. Charges des sinistres</b>	<b>- 3 099</b>	<b>8</b>	<b>- 3 107</b>	<b>- 2 799</b>
4a. Prestations et frais payés	- 2 187	- 9	- 2 178	- 1 713
4b. Charges des provisions pour sinistres	- 912	17	- 929	- 1 086
<b>5. Charges des autres provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6. Participation aux résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7. Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>- 1 326</b>	<b>0</b>	<b>- 1 326</b>	<b>- 1 185</b>
7a. Frais d'acquisition	- 528		- 528	- 483
7b. Frais d'administration	- 798		- 798	- 702
7c. Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0
<b>8. Autres charges techniques</b>	<b>- 984</b>		<b>- 984</b>	<b>- 1 182</b>
<b>9. Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>- 156</b>	<b>56</b>	<b>- 212</b>	<b>- 19</b>

II - COMPTE NON TECHNIQUE (en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>1. Résultat technique de l'assurance non vie</b>	- 212	- 19
<b>2. Résultat technique de l'assurance vie</b>	0	0
<b>3. Produits des placements</b>	<b>1 159</b>	<b>1 511</b>
3a. Revenus des placements	945	968
3b. Autres produits des placements	28	22
3c. Produits provenant de la réalisation des placements	186	521
<b>4. Produits des placements alloués</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. Charges des placements</b>	<b>- 765</b>	<b>- 723</b>
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 554	- 522
5b. Autres charges des placements	- 211	- 195
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	0	- 6
<b>6. Produits des placements transférés</b>	<b>- 81</b>	<b>- 189</b>
<b>7. Autres produits non techniques</b>	<b>1</b>	<b>- 1</b>
<b>8. Autres charges non techniques</b>	<b>- 46</b>	<b>- 44</b>
<b>9. Résultat exceptionnel</b>	<b>2</b>	<b>17</b>
9a. Produits exceptionnels	17	126
9b. Charges exceptionnelles	- 15	- 109
<b>10. Participation des salariés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>11. Impôt sur les sociétés</b>	<b>15</b>	<b>- 157</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>73</b>	<b>395</b>

# ANNEXE

## AUX COMPTES SOCIAUX 2016

### FAITS MARQUANTS, EXPOSÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

#### 1. FAITS MARQUANTS

##### 1.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Entrée en vigueur de la Directive Européenne Solvabilité II au 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec application du Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et des dispositions du Code des Assurances, modifiées par l'arrêté du 28 décembre 2015 portant adaptation des dispositions comptables du Code des Assurances.

Intégration de la Réserve Capitalisation dans le poste « Autres réserves » des fonds propres, soit 2.164 K€.

##### 1.2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

##### 1.3. DÉROGATIONS, OPTIONS EXERCÉES ET CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Néant.

#### 2. PRINCIPES COMPTABLES ET MODE D'ÉVALUATION RETENUS

##### 2.1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

À compter de 2016, les comptes annuels de l'AMF sont établis et présentés conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et aux dispositions du Code des Assurances, modifiées par l'arrêté du 28 décembre 2015 portant adaptation des dispositions comptables du Code des Assurances.

##### 2.2. POSTES DU BILAN

###### 2.2.1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

DÉSIGNATION	Durée
Actifs incorporels	de 3 à 5 ans
Agencements	de 5 à 20 ans
Mobilier	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans
Autres matériels	5 ans
Matériel de transport	5 ans

### 2.2.2. Placements immobiliers

---

Conformément aux articles R.343-10 et R.343-11 du Code des Assurances, les terrains et constructions sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

### 2.2.3. Autres placements

---

#### Titres à revenus fixes

- Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat historique, net des coupons courus. Si la valeur de remboursement actualisée au taux d'achat, est différente de la valeur d'acquisition, la différence pour chaque ligne de titre est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres, par la comptabilisation soit, d'une charge (surcote) soit, d'un produit (décote) conformément à l'article R.343-9 du Code des Assurances.
- La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire. Les moins-values latentes constatées sur les obligations et autres titres à revenus fixes ne font pas l'objet de provisions. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une dépréciation est constituée à l'inventaire (hors intérêts courus) lorsque celle-ci présente un caractère durable.

#### Titres à revenus variables

- Les actions et autres titres à taux variables sont inscrits au bilan à leur prix d'achat.
- L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R.343-10 du Code des Assurances soit, pour les titres cotés, au dernier cours coté de fin d'année soit, pour les titres non cotés, à leur valeur d'utilité pour l'entreprise.
- Les actifs de placement (y compris actifs immobiliers) autres que les titres à revenus fixes font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elle a un caractère durable.

### 2.2.4. Provision pour dépréciation à caractère durable

---

A la clôture de l'exercice, pour chaque actif concerné, l'existence d'une perte de valeur durable fait l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère durable (PDD).

Une dépréciation est déterminée selon les modalités du règlement ANC, articles 123-6 à 123-10, de comptabilisation et d'évaluation des dépréciations des valeurs relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances. Elle est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable. En application de ce texte, la dépréciation durable déterminée ligne à ligne, est présumée lorsque le placement est constamment en situation de moins-value significative pendant les six mois précédant l'arrêté. Compte tenu de la volatilité des marchés en 2016, la moins-value est considérée comme significative lorsqu'elle représente 20 % au moins de la valeur en compte.

L'AMF n'a pas eu à constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2016, l'AMF a maintenu une provision de 7 K€ sur l'obligation émise par la Banque Pallas Stern.

### 2.2.5. Provision pour risque d'exigibilité

---

Une provision pour risque d'exigibilité (PRE) doit être constituée dès lors que la somme des plus ou moins-values latentes constatées sur les valeurs dont l'évaluation est prévue à l'article R.343-10 du Code des Assurances, est négative. L'AMF n'a pas eu à constituer de provision à ce titre au 31 décembre 2016.

### 2.2.6. Créances

---

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement. Lorsqu'à la clôture, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée.

### 2.2.7. Provisions techniques

---

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figure à l'actif.

**Provision pour primes non acquises (PPNA)**

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la fraction des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance.

Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat.

**Provision pour risques en cours (PREC)**

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres, augmenté des frais d'acquisition, d'administration et de gestion, susceptibles de se produire dans l'exercice suivant, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué sur les chiffres bruts de réassurance.

Elle est constituée conformément aux articles R.343-7-3 et A.341-1-3 du Code des Assurances.

**Provisions pour sinistres à payer (PSAP)**

Ces provisions correspondent à l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice qu'ils aient été déclarés ou non. Les provisions sont chargées des frais générés par la gestion des sinistres.

Ces frais sont calculés depuis 2013 en fonction du nombre de sinistres en suspens ou restant à déclarer en fin d'année.

Il est considéré que la RPC utilise 95 % des frais de gestion sinistres internes dont 75 % employés à l'ouverture des sinistres et 25 % à leur règlement.

L'Assistance utilise 4 % de ces frais et la Défense Pénale Professionnelle 1 %. S'ajoutent à ces frais, les frais externes pour les garanties dont la gestion des sinistres est sous-traitée (Assistance et Défense Pénale Professionnelle).

Ces sinistres ne donnent pas lieu à l'évaluation de recours à encaisser.

**Provision pour égalisation**

Une provision est constituée, conformément à la réglementation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes à la couverture des risques naturels, des

risques liés aux transports aériens, des risques de responsabilité civile dus à la pollution, ainsi que les risques liés aux attentats et au terrorisme.

L'AMF ne constitue pas de provision pour égalisation compte tenu de la nature de son activité.

**2.3. HORS BILAN****Engagements en matière de retraite**

L'AMF a souscrit en 2012 un contrat d'assurance couvrant son engagement en matière d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC).

Figure, le cas échéant, en hors bilan la différence entre le montant total de l'engagement et le montant de l'engagement couvert par le contrat d'assurance.

**2.4. COMPTES DE RÉSULTAT****2.4.1. Cotisations**

Les cotisations sont constituées des émissions hors taxes nettes d'annulations et d'avances sur ristournes. Elles sont corrigées de la variation des cotisations à émettre et à annuler.

Les cotisations à émettre correspondent à la part des cotisations émises après la clôture des comptes de l'exercice inventorié.

Les cotisations à annuler sont destinées à faire face aux annulations de cotisations intervenues pour non paiement après la clôture de l'exercice inventorié.

**2.4.2. Sinistres**

Les sinistres sont enregistrés dans l'exercice de leur survenance.

Tous les sinistres RPC (Responsabilité Pécuniaire des Comptables) déclarés sont évalués dossier par dossier à un coût moyen forfaitaire.

L'ensemble des sinistres RPC en cours font l'objet d'un inventaire réalisé en fin d'exercice.

Les sinistres RPC survenus mais non déclarés à la date de l'inventaire, font l'objet d'une estimation basée sur des modélisations actuarielles (notamment sur la méthode de cadence des règlements), elle permet

d'ajuster chaque année l'ensemble des provisions pour tardifs des années précédentes. En effet, la date de déclaration d'un sinistre en matière de Responsabilité Pécuniaire est assujettie à l'engagement de procédures de contrôle qui ont la particularité de s'échelonner jusqu'à 6 ans au-delà de la date des faits. Cette provision pour tardifs RPC est complétée des provisions issues de la révision des sinistres graves opérée une fois par an.

L'estimation de la provision pour tardifs du risque Assistance est également basée sur des modélisations actuarielles (notamment sur la méthode de cadence des règlements).

L'estimation de la provision pour tardifs du risque Défense Pénale Professionnelle résulte de la révision des sinistres en cours.

Les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent les frais généraux engagés par la société pour gérer l'ensemble des sinistres.

#### 2.4.3. Réassurance

Les cessions en réassurance (primes, sinistres et provisions) sont comptabilisées conformément aux traités de réassurance en vigueur.

Les titres reçus en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan, conformément à l'article R.343-10 du Code des Assurances.

L'AMF n'a constaté aucun engagement des réassureurs au 31 décembre 2016 (provision pour sinistres à payer de 47 K€ à la charge de la Matmut).

#### 2.4.4. Loyers théoriques

En application du Code des Assurances, un loyer théorique global est ajouté aux charges de gestion au titre des immeubles d'exploitation dont l'AMF est propriétaire. Cette charge est neutralisée par l'enregistrement de revenus immobiliers de même montant.

#### 2.4.5. Répartition des charges par destination

Les frais de gestion liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination :

- par affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables ;
- par application des clés de répartition déterminées analytiquement au regard de l'activité des services, de la structure et de l'organisation interne de la société.

Le poids de chacune des destinations (dont frais externes de règlement des sinistres) est le suivant :

DÉSIGNATION	%
Frais d'acquisition	14 %
Frais d'administration	21 %
Frais de règlement des sinistres	25 %
Autres charges techniques	25 %
Charges des placements	14 %
Autres charges non techniques	1 %

#### 2.4.6. Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition comprennent l'ensemble des charges de fonctionnement (commerciales et administratives) imputables aux nouveaux contrats.

Les frais d'administration incluent les charges courantes engagées par tous les services de la société pour la gestion des contrats en portefeuille.

#### 2.4.7. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises à l'exercice sont reportés et inscrits à l'actif du bilan. Ils constituent un produit de l'exercice. Ils sont calculés conformément aux dispositions de l'article 151-1 du règlement ANC.

#### **2.4.8. Produits des placements**

---

Les produits de placement comprennent :

- l'ensemble des revenus encaissés ou à encaisser procurés par les actifs de placement (loyers, dividendes, coupons) ;
- les plus ou moins-values réalisées lors des cessions d'actifs. Celles-ci sont calculées selon la méthode FIFO par rapport à leur valeur nette comptable.

#### **2.4.9. Produits des placements alloués**

---

Conformément au Code des Assurances, le résultat financier de l'exercice est ventilé en deux parties :

- les produits financiers générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont affectés au compte de résultat technique, au titre des produits des placements alloués ;
- les produits financiers issus de la rémunération des capitaux propres sont inscrits dans le compte de résultat non technique.

#### **2.4.10. Impôt sur les sociétés**

---

L'AMF et la SASU AMF IMMO ont signé une convention d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES POSTES DU BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 1. POSTES DU BILAN

#### 1.1. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ DIVERS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

Il s'agit des mouvements sur les actifs incorporels, terrains et constructions, titres de propriété sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation.

##### 1.1.1. Actifs incorporels

MONTANTS BRUTS (en milliers d'euros)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Logiciels	1 473	259	103	1 629
Droit au bail	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 473</b>	<b>259</b>	<b>103</b>	<b>1 629</b>

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : Dotation de l'exercice	Diminution : amortissements afférents à des éléments sortis	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
Logiciels	1 272	62	0	1 334
Droit au bail	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 272</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>1 334</b>

MONTANTS NETS (en milliers d'euros)	Montant net à l'ouverture de l'exercice			Montant net à la clôture de l'exercice
Logiciels	201			295
Droit au bail	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>201</b>			<b>295</b>



## 1.1.2. Terrains et constructions

MONTANTS BRUTS (en milliers d'euros)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Terrains bâtis	555	0	0	555
Constructions achevées	5 182	126	50	5 258
Parts de SCI	55	0	4	51
<b>TOTAL</b>	<b>5 793</b>	<b>126</b>	<b>54</b>	<b>5 865</b>

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Montant des amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents à des éléments sortis	Montant des amortissements et provisions à la clôture de l'exercice
Constructions achevées	946	152	50	1 048
Parts de SCI	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>946</b>	<b>152</b>	<b>50</b>	<b>1 048</b>

DÉPRÉCIATIONS (en milliers d'euros)	Montant des amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents à des éléments sortis	Montant des amortissements et provisions à la clôture de l'exercice
Constructions achevées	0	0	0	0
Parts de SCI	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

MONTANTS NETS (en milliers d'euros)	Montant net à l'ouverture de l'exercice		Montant net à la clôture de l'exercice
Terrains bâtis	555		555
Constructions achevées	4 236		4 211
Parts de SCI	55		51
<b>TOTAL</b>	<b>4 847</b>		<b>4 817</b>

## 1.1.3. Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec un lien de participation

<b>MONTANTS BRUTS</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant brut à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Montant brut à la clôture de l'exercice</b>
Placements dans les entreprises liées :		
- Actions et titres non cotés		
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec un lien de participation :		
- Actions et titres non cotés	4 514	4 514
- Prêts	853	1 203
<b>TOTAL</b>	<b>5 366</b>	<b>5 176</b>

<b>DÉPRÉCIATIONS</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant des dépréciations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Augmentation : Dotations de l'exercice</b>	<b>Diminution : reprise de l'exercice</b>	<b>Montant des dépréciations à la clôture de l'exercice</b>
Placements dans les entreprises liées				
- Actions et titres non cotés				
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec un lien de participation				
- Actions et titres non cotés	0	0	0	0
- Prêts	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>MONTANTS NETS</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant net à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Montant net à la clôture de l'exercice</b>
Placements dans les entreprises liées		
- Actions et titres non cotés		
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec un lien de participation		
- Actions et titres non cotés	4 514	4 514
- Prêts	853	1 203
<b>TOTAL</b>	<b>5 366</b>	<b>5 176</b>

**1.2. LES PLACEMENTS AUTRES QUE CEUX VISÉS AU 1.1.**

<b>MONTANTS BRUTS</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant brut à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Montant brut à la clôture de l'exercice</b>
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3)	6 556	7 033
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	5 415	4 470
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	18 304	19 703
5. Prêts	760	750
6. Autres (créances espèces chez les entreprises cédantes)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>31 035</b>	<b>31 956</b>

<b>DÉPRÉCIATIONS</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant des dépréciations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Augmentation: Dotations de l'exercice</b>	<b>Diminution : Reprise de l'exercice</b>	<b>Montant des dépréciations à la clôture de l'exercice</b>
Actions et titres cotés	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	7	0	0	7
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

<b>MONTANTS NETS</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant net à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>Montant net à la clôture de l'exercice</b>
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3)	6 556	7 033
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	5 415	4 470
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	18 297	19 696
5. Prêts	760	750
6. Autres (créances espèces chez les entreprises cédantes)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>31 028</b>	<b>31 949</b>

## 1.3. ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PLACEMENTS INSCRITS AU BILAN

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Valeur brute au bilan dont surcote/ décote	Valeur nette dont surcote/ décote	Valeur de réalisation	Valeur brute au bilan dont surcote/ décote	Valeur nette dont surcote/ décote	Valeur de réalisation
<b>I - PLACEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (IFT)</b>						
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	5 865	4 817	6 888	5 793	4 846	6 412
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	4 514	4 514	6 203	4 514	4 514	6 128
3. Parts d'OPCVM incluant des titres à revenu variable	7 033	7 033	7 611	6 556	6 556	7 183
4. Parts d'OPCVM de titres à revenu fixe	4 470	4 470	4 529	5 415	5 415	5 431
5. Obligations et titres à revenu fixe	19 566	19 559	20 705	18 224	18 217	18 853
6. Prêts hypothécaires						
7. Autres prêts et effets assimilés	1 953	1 953	1 953	1 613	1 613	1 613
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes						
9. Autres Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements						
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
11. Autres instruments financiers à terme (IFT)						
<b>TOTAL DES PLACEMENTS ET IFT</b>	<b>43 400</b>	<b>42 345</b>	<b>47 888</b>	<b>42 114</b>	<b>41 161</b>	<b>45 620</b>
<b>a) dont :</b>						
Placements évalués selon l'article R 343-9 et IFT rattachés	18 316	18 309	19 491	16 974	16 967	17 670
<i>dont différence sur prix de remboursement à percevoir</i>	9	9		5	5	
<i>dont amortissement des différences sur prix de remboursement</i>	- 146	- 146		- 85	- 85	
Placements évalués selon l'article R. 343-10 et IFT rattachés	25 084	24 036	28 397	25 140	24 194	27 950
Placements évalués selon l'article R. 343-11 et IFT rattachés						
<b>b) dont :</b>						
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	43 400	42 345	47 888	42 114	41 161	45 620
Valeurs déposées chez les cédants						
Autres affectations ou sans affectation						
<b>II - ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>						
(autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	795	795	795	281	281	281

### 1.3.1. Tableau de passage du bilan à l'état récapitulatif des placements

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Placements nets au bilan	42 482	41 241
Différence sur prix de remboursement à percevoir	9	5
Amortissement des différences sur prix de remboursement	- 146	- 85
<b>TOTAL</b>	<b>42 345</b>	<b>41 161</b>

### 1.3.2. Placements immobiliers

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Valeur brute au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles d'exploitation	2 688	2 031	3 005	2 680	2 095	2 975
Parts de SCI d'exploitation						
<b>Total Immeubles d'exploitation</b>	<b>2 688</b>	<b>2 031</b>	<b>3 005</b>	<b>2 680</b>	<b>2 095</b>	<b>2 975</b>
Immeubles de placement	3 126	2 735	3 760	3 057	2 696	3 310
Parts de SCI de placement	51	51	123	55	55	127
<b>Total Immeubles de placement</b>	<b>3 177</b>	<b>2 786</b>	<b>3 883</b>	<b>3 112</b>	<b>2 751</b>	<b>3 437</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>5 865</b>	<b>4 817</b>	<b>6 888</b>	<b>5 793</b>	<b>4 847</b>	<b>6 412</b>
Dont : Travaux en cours sur exploitation	7	7				
Travaux en cours sur placement	4	4				

## 1.4. ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

### 1.4.1. Créances

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et à moins de cinq ans	Part à plus de cinq ans	Total en fin d'exercice
Primes restant à émettre	- 9			- 9
Autres créances nées d'opérations d'assurance	101	0	0	101
Créances nées d'opérations de réassurance	9	0	0	9
Personnel	10			10
Etat, organismes de Sécurité Sociale et collectivités publiques	203	0	0	203
Débiteurs divers	140	0	0	140
<b>TOTAL</b>	<b>454</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>454</b>
Au 31 décembre 2015	1 398	0	0	1 398

### 1.4.2. Dettes

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et à moins de cinq ans	Part à plus de cinq ans	Total en fin d'exercice
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	169			169
Dettes nées d'opérations de réassurance	9			9
Dettes envers les établissements de crédit	0			0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus			39	39
Personnel	63			63
Etat, organismes de Sécurité Sociale et collectivités publiques	199			199
Créditeurs divers	291			291
<b>TOTAL</b>	<b>732</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>771</b>
Au 31 décembre 2015	389	0	39	428

## 1.5. RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Total Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue à fin 2016	Valeur comptable des titres détenus à fin 2016		Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés à fin 2016	Résultat du dernier exercice clos*	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
					Brute	Nette			
SACRA 1 rue Jules Lefebvre 75009 Paris	38 125	216 625	254 750	0,05 %	17	17	0	2 224	0
IMA-SA 118 avenue de Paris 79000 Niort	31 407	49 166	80 574	0,00 %	0	0	0	3 443	0
IMA-GIE 118 avenue de Paris 79000 Niort	3 547	338	3 885	0,13 %	5	5	0	0	0
MUTAVIE 9 rue des Iris Bessines - 79000 Niort	46 200	670 307	716 507	0,23 %	154	154	0	38 660	0
OFIVALMO Partenaires 20-22 rue Vernier 75017 Paris	10 000	4 401	14 401	2,00 %	201	201	0	414	20
MATMUT PJ 66 rue de Sotteville 76000 Rouen	7 500	10 001	17 501	1,00 %	75	75	0	827	0
AMF IMMO 111 rue Château Rentiers 75013 Paris	200	- 105	95	100,00 %	200	200	1 209	- 22	0
AMF Assurances 66 rue de Sotteville 76000 Rouen	69 417	20 105	89 522	4,90 %	3 861	3 861	0	1 871	0

\* Les données relatives aux capitaux propres et résultats sont vues à fin 2015, sauf pour AMF IMMO qui sont les données 2016

## 1.6. PASSIFS SUBORDONNÉS

Aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2016.

## 1.7. VENTILATION DES FONDS PROPRES ET DES RÉSERVES

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Affectation du résultat 2015	Résultat 2016	Autres mouvements 2016	Montant à la fin de l'exercice	Variation	
Fonds d'établissement	400				400		
Réserve statutaire	7 445	0			7 445		
Réserve de capitalisation	2 164			- 2 164	0		
Fonds de solidarité	79			- 4	75		
Autres réserves	22 501			2 164	24 665		
Report à nouveau	1 837	105			1 943		
Résultat de l'exercice	395	- 395	73		73	En volume	En %
<b>TOTAL</b>	<b>34 822</b>	<b>- 290</b>	<b>73</b>	<b>- 4</b>	<b>34 601</b>	<b>- 221</b>	<b>- 0,63 %</b>
Provision pour excédents de recettes	426	290		- 381	335		
<b>TOTAL</b>	<b>35 247</b>	<b>0</b>	<b>73</b>	<b>- 385</b>	<b>34 936</b>		

## 1.8. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PROVISIONS TECHNIQUES

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>Provisions de sinistres</b>		
- Provision pour sinistres à payer	7 314	6 402
- Provision pour sinistres à payer (acceptations)	0	0
- Prévisions de recours	0	0
<b>Total provisions de sinistres</b>	<b>7 314</b>	<b>6 402</b>
<b>Provision pour primes non acquises</b>	<b>1 325</b>	<b>1 389</b>
<b>Provision pour primes non acquises (acceptations)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provision pour participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>335</b>	<b>426</b>
<b>Provision pour égalisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres provisions</b>		
- Provision pour risques en cours	0	0
- Provision pour équilibre des risques techniques	0	0
- Provision pour risques d'exigibilité des engagements techniques	0	0
<b>Total autres provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>8 974</b>	<b>8 217</b>

## 1.9. LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES SURVENUS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

EXERCICES DE SURVENANCE (en milliers d'euros)	Réserves au 31/12/2015	Règlements nets de recours au 31/12/2016	Réserves au 31/12/2016	Boni (-) ou mali (+) de liquidation au 31/12/2016
2011 et antérieurs	1 480	289	1 174	17
2012	504	85	494	- 75
2013	494	46	455	- 6
2014	605	29	580	- 4
2015	1 576	97	610	869
<b>Ensemble exercices antérieurs</b>	<b>4 660</b>	<b>546</b>	<b>3 313</b>	<b>801</b>
Exercice en cours		689	1 849	
<b>ENSEMBLE TOUS EXERCICES</b>		<b>1 235</b>	<b>5 161</b>	<b>801</b>



### 1.10. ÉVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES PRIMES ACQUISES ET DE LA CHARGE DES SINISTRES (frais de gestion des sinistres compris)

ANNÉE D'INVENTAIRE	Exercice de survenance				2016
	2012	2013	2014	2015	
<b>2014</b>					
Règlements	1 084	1 278	855		
Provisions	622	848	1 752		
<b>TOTAL SINISTRES</b>	<b>1 706</b>	<b>2 126</b>	<b>2 607</b>		
Cotisations acquises	4 351	4 530	4 613		
<b>Pourcentage sinistres / Cotisations acquises</b>	<b>39,21 %</b>	<b>46,93 %</b>	<b>56,51 %</b>		
<b>2015</b>					
Règlements	1 159	1 360	993	939	
Provisions	693	714	931	2 137	
<b>TOTAL SINISTRES</b>	<b>1 852</b>	<b>2 074</b>	<b>1 924</b>	<b>3 076</b>	
Cotisations acquises	4 351	4 530	4 557	4 854	
<b>Pourcentage sinistres / Cotisations acquises</b>	<b>42,56 %</b>	<b>45,78 %</b>	<b>42,22 %</b>	<b>63,37 %</b>	
<b>2016</b>					
Règlements	1 299	1 419	1 056	1 129	1 313
Provisions	680	682	936	987	2 430
<b>TOTAL SINISTRES</b>	<b>1 979</b>	<b>2 101</b>	<b>1 992</b>	<b>2 116</b>	<b>3 743</b>
Cotisations acquises	4 351	4 529	4 552	4 820	5 001
<b>Pourcentage sinistres / Cotisations acquises</b>	<b>45,48 %</b>	<b>46,39 %</b>	<b>43,76 %</b>	<b>43,90 %</b>	<b>74,85 %</b>

## 1.11. AUTRES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 1.11.1. Détail des comptes de régularisation actif et passif

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts courus (titres)	310	255
Intérêts courus (autres)	14	0
Loyers courus	7	12
<b>Intérêts et loyers acquis et non échus</b>	<b>331</b>	<b>267</b>
Frais d'acquisition reportés	142	141
Différence sur prix de remboursement à recevoir	9	5
Charges constatées d'avance ou à répartir	72	103
Autres comptes de régularisation	9	7
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>232</b>	<b>255</b>
<b>TOTAL</b>	<b>563</b>	<b>522</b>

  

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	146	85
Produits constatés d'avance	0	0
Autres comptes de régularisation	141	194
<b>TOTAL</b>	<b>287</b>	<b>279</b>

### 1.11.2. Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Provisions pour litiges	7	7
Provisions pour achat commercialité 80 rue Saint-Lazare	45	45
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>52</b>

## 1.12. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

### 1.12.1. Affectation à usage de bureaux

L'engagement hors bilan de 2.700 K€ constaté fin 2010 est maintenu jusqu'à la publication de l'autorisation de changement d'usage (en cours).

Cet engagement correspond à la garantie de passif initial de 3 M€, diminué des 300 K€ déjà réglés ou provisionnés.

### 1.12.2. Engagements en matière de retraite

L'AMF a souscrit en 2012 un contrat d'assurance auprès de CNP Assurances couvrant intégralement son engagement en matière d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC).

Figure en hors bilan la différence entre le montant total de l'engagement et le montant de l'engagement couvert par le contrat d'assurance, soit 13 K€ à fin 2016.

(en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Montant des engagements en matière de retraite	13	35

## 2. COMPTE DE RÉSULTAT

### 2.1. VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENTS

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	Revenus financiers et frais concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total au 31/12/2016	Revenus financiers et frais concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total au 31/12/2015
Revenus des participations		20	20		8	8
Revenus des immeubles de placements		172	172		187	187
Revenus des immeubles d'exploitation		203	203		203	203
Revenus des titres de placements		542	542		563	563
Revenus des autres placements		8	8		7	7
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)						
<b>TOTAL (poste II-2a ou III-1a du compte de résultat)</b>	<b>0</b>	<b>945</b>	<b>945</b>	<b>0</b>	<b>968</b>	<b>968</b>
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)		554	554		522	522
Pour information :						
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS (Plus-values, reprise amortissement ou provision)</b>	<b>0</b>	<b>214</b>	<b>214</b>	<b>0</b>	<b>543</b>	<b>543</b>
<b>TOTAL AUTRES CHARGES (Moins-values, dotation amortissement ou provision)</b>	<b>0</b>	<b>211</b>	<b>211</b>	<b>0</b>	<b>201</b>	<b>201</b>

## 2.2. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIE

## 2.2.1. Année 2016

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	R.C Générale (Cat.28)	Protection Juridique (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	Total Divers (29 et 30)	Ensemble des Catégories
1 - Primes	2 975	103	1 914	2 017	4 992
1a - Primes	2 941	102	1 886	1 988	4 929
1b - Variation des primes non acquises	- 34	- 1	- 28	- 29	- 63
4 - Charges des prestations	1 802	116	1 180	1 296	3 098
4a - Prestations et frais payés	1 002	66	1 118	1 184	2 186
4b - Charges des provisions pour prestations diverses (dont PREC)	800	51	62	112	912
<b>A - Solde de souscription</b>	<b>1 173</b>	<b>- 13</b>	<b>735</b>	<b>721</b>	<b>1 894</b>
9 - Frais d'acquisition	298	11	218	230	528
10 - Autres charges de gestion nettes	1 218	25	360	385	1 602
<b>B - Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>1 516</b>	<b>36</b>	<b>578</b>	<b>614</b>	<b>2 130</b>
13 - Produits des placements	74	1	5	6	81
14 - Participation aux résultats	0	0	0	0	0
<b>C - Solde financier</b>	<b>74</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>81</b>
17 - Part des réassureurs dans les primes acquises	49	0	0	0	49
19 - Part des réassureurs dans les prestations payées	9	0	0	0	9
21 - Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	- 17	0	0	0	- 17
23 - Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0
24 - Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0
<b>D - Solde de réassurance</b>	<b>- 57</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 57</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE ( A - B + C + D )</b>	<b>- 325</b>	<b>- 48</b>	<b>162</b>	<b>113</b>	<b>- 212</b>
<b>--- Hors compte :</b>					
30 - Provisions pour primes non acquises (Clôture)	1 212	19	94	113	1 325
31 - Provisions pour primes non acquises (Ouverture)	1 245	21	122	143	1 388
32 - Provisions pour sinistres à payer (Clôture)	6 757	105	453	558	7 315
33 - Provisions pour sinistres à payer (Ouverture)	5 957	54	391	445	6 402
34 - Autres provisions techniques (Clôture)	330	5		5	335
35 - Autres provisions techniques (Ouverture)	419	6		6	425

## 2.2.2. Année 2015

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	R.C Générale (Cat.28)	Protection Juridique (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	Total Divers (29 et 30)	Ensemble des Catégories
1 - Primes	3 095	96	1 638	1 734	4 829
1a - Primes	3 042	96	1 652	1 748	4 790
1b - Variation des primes non acquises	- 53	0	14	14	- 39
4 - Charges des prestations	1 943	70	799	869	2 812
4a - Prestations et frais payés	963	69	701	770	1 733
4b - Charges des provisions pour prestations diverses (dont PREC)	980	1	98	99	1 079
<b>A - Solde de souscription</b>	<b>1 152</b>	<b>26</b>	<b>839</b>	<b>865</b>	<b>2 017</b>
9 - Frais d'acquisition	297	10	176	186	483
10 - Autres charges de gestion nettes	1 285	27	392	419	1 704
<b>B - Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>1 582</b>	<b>37</b>	<b>568</b>	<b>605</b>	<b>2 187</b>
13 - Produits des placements	175	2	13	15	189
14 - Participation aux résultats	0	0	0	0	0
<b>C - Solde financier</b>	<b>175</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>189</b>
17 - Part des réassureurs dans les primes acquises	50	0	0	0	50
19 - Part des réassureurs dans les prestations payées	19	0	0	0	19
21 - Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	- 7	0	0	0	- 7
23 - Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0
24 - Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0
<b>D - Solde de réassurance</b>	<b>- 38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 38</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE ( A - B + C + D )</b>	<b>- 294</b>	<b>- 9</b>	<b>284</b>	<b>275</b>	<b>- 19</b>
<b>--- Hors compte :</b>					
30 - Provisions pour primes non acquises (Clôture)	1 245	21	122	143	1 388
31 - Provisions pour primes non acquises (Ouverture)	1 298	21	108	129	1 427
32 - Provisions pour sinistres à payer (Clôture)	5 957	54	391	445	6 402
33 - Provisions pour sinistres à payer (Ouverture)	4 976	54	293	347	5 324
34 - Autres provisions techniques (Clôture)	419	6		6	426
35 - Autres provisions techniques (Ouverture)	370	5		5	375

## 2.3. DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 2.3.1. Charges de personnel

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
- Salaires	989	972
- Pensions et retraites	0	0
- Charges sociales	620	603
- Autres frais de personnel	19	20
<b>TOTAL</b>	<b>1 628</b>	<b>1 595</b>

### 2.3.2. Commissions allouées

Le montant des commissions afférentes à l'assurance directe comptabilisé au 31 décembre 2016 s'élève à 68,4 K€. Il concerne la gestion des contrats GPMT.

### 2.3.3. Ventilation des cotisations brutes émises

Les cotisations d'assurance brutes de réassurance émises en France, complétées des primes acquises non émises et de la provision pour annulation, s'élèvent à 4 929 K€ pour l'année 2016.

### 2.3.4. Produits et charges exceptionnels et non techniques

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits non techniques	1	- 1
Charges non techniques	- 46	- 44
<b>TOTAL</b>	<b>- 45</b>	<b>- 45</b>
Produits exceptionnels	17	125
Charges exceptionnelles	- 15	- 109
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>17</b>

### 2.3.5. CICE

L'AMF bénéficie du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6 %, et a comptabilisé un montant de 15 K€ à ce titre dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers des investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction sociétaires, ainsi que du renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- de formation des salariés.

### 2.3.6. Impôts sur les sociétés

Après intégration fiscale de l'AMF et de la SASU AMF IMMO, le groupe présentant en 2016 un déficit fiscal de 479 K€ n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. Le CICE 2016 représente un crédit d'impôt de 15 K€.

## 2.4. INFORMATIONS SUR LA SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

CHARGE FISCALE (- : PRODUIT D'IMPÔTS)	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>Impôt exigible</b>	<b>- 15</b>	<b>157</b>
Dont : afférent aux opérations ordinaires :		
Impôt sur les bénéfices	- 15	157
Crédits impôts	0	271
Intégration fiscale SASU AMF Immo	- 25	- 28
Intégration fiscale SASU AMF Immo	10	- 86
Dont : afférent aux opérations exceptionnelles :		
<b>Impôts différés (non comptabilisés)</b>	<b>80</b>	<b>- 185</b>
Provision 2016	377	457
Provision 2015	457	272
<b>Charge d'impôt sociétés au compte de résultat</b>	<b>- 15</b>	<b>157</b>

Les principaux éléments de décalages temporaires afférant aux impôts différés sont les suivants :

DÉSIGNATION (en milliers d'euros)	Exercice 2015	Déductions	Réintégrations	Exercice 2016
C3S	5	5	0	0
Provisions pour sinistres	887	887	763	763
Plus-values latentes sur OPCVM (article 209 OA du CGI)	480	480	368	368
<b>Total</b>	<b>1 372</b>	<b>1 372</b>	<b>1 131</b>	<b>1 131</b>
Taux d'imposition	33,33 %	33,33 %	33,33 %	33,33 %
<b>Impôts différés</b>	<b>457</b>	<b>457</b>	<b>377</b>	<b>377</b>

## 3. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

### 3.1. INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

#### 3.1.1. Effectif moyen au cours de l'exercice

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Effectif commercial	Autres	Effectif commercial	Autres
Direction	0	2	0	2
Cadres	0	7	0	7
Employés	0	7	0	8
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>16</b>		<b>17</b>	

### 3.1.2. Rémunération

#### a) Montant global des rémunérations et des engagements

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES (en milliers d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Direction	367	361
Cadres	424	380
Employés	198	231
Apprentis		
<b>TOTAL</b>	<b>989</b>	<b>972</b>

#### b) Montant des rémunérations annuelles allouées aux dirigeants

- Président Directeur Général : 194 K€ brut (162 K€ net).
- Directeur Général Délégué : 173 K€ brut (131 K€ net).

#### c) Montant des rémunérations des instances politiques

Les Délégués à l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration ainsi que ceux des Comités Spécialisés, de la Commission de Contrôle et du Bureau sont remboursés de leurs déplacements (réel + allocation forfaitaire de frais). Le montant remboursé en 2016 est de 67 K€.

En sus, une indemnité pour frais d'expertise est versée aux membres du Bureau, elle est de 28 K€ en 2016.



# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle ASSURANCE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'assurance mutuelle à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.2.3 et 2.2.4 « Postes du Bilan – Autres placements & Provision pour dépréciation à caractère durable » de l'annexe détaillent les modalités de valorisation et de dépréciation des placements financiers. Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif à la valorisation des actifs financiers, ainsi que de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon les modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 2-2-7 « Postes du bilan - Provisions techniques » de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles issues du « rapport sur la solvabilité et la situation financière » qui sont présentées dans le rapport de gestion.

**Fait à Paris, le 15 mai 2017**

Le Commissaire aux Comptes  
Alain BURETTE

## RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.322-57-IV du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commis-

saires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2016.

### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 322-57-I du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions ci-après, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec la société AMF ASSURANCES

##### Contrat de présentation commerciale et de gestion

###### Nature :

Contrat de présentation commerciale et de gestion par lequel l'AMF mandate à titre exclusif AMF Assurances aux fins de présenter aux prospects et assurés d'AMF Assurances les prestations d'assistance à domicile et de protection juridique effectuées par l'AMF dans le cadre du contrat « Garantie Protection Mutualiste » (« GPMT »).

Ce contrat définit de nouvelles conditions d'exercice des prestations, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il se substitue au contrat initial qui avait pris effet le 4 avril 2007, et qui avait été reconduit tacitement, chaque année, pour prendre fin le 31 décembre 2013.

###### Modalités :

Au titre des prestations définies précédemment, AMF Assurances perçoit pour le compte de l'AMF la somme de 8,50 € TTC par contrat « GPMT » souscrit, soit un produit sur l'exercice 2016 de 1 943 858 € HT.

En contrepartie, l'AMF verse à AMF Assurances une commission égale à 3 % du montant de chaque cotisation nette de taxe sur les conventions d'assurance. La charge comptabilisée en 2016 au titre des commissions sur les interventions d'AMF Assurances s'est élevée à 64 380 €.

Ces rémunérations et commissions font l'objet de revalorisations annuelles contractuelles.

#### **Contrat de prestations de services**

##### **Nature :**

Contrat de prestations de services ayant pour objet de définir les prestations réalisées par l'AMF pour AMF Assurances, dans le but de fidéliser les mutuelles partenaires dans le développement d'AMF Assurances et de renforcer les liens avec les acteurs de la fonction publique.

Ce contrat a pris effet le 1er janvier 2009 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et a été modifié par un avenant signé le 19 décembre 2013 avec prise d'effet au 1er janvier 2014.

##### **Modalités :**

L'AMF reçoit d'AMF Assurances une rémunération trimestrielle en contrepartie des prestations réalisées.

Le produit comptabilisé sur l'exercice 2016 s'élève à 83 332 €.

#### **Avec les sociétés MATMUT SAM et AMF ASSURANCES**

##### **Nature :**

Contrat de coédition ayant pour objet de définir les obligations incombant à AMF assurances, l'AMF et MATMUT SAM, aux fins de la rédaction, de l'édition et de la diffusion du journal AMF Info.

Ce contrat a pris effet à sa date de signature le 15 septembre 2008 pour une durée indéterminée et a été modifié par avenant, signé le 8 novembre 2013, avec prise d'effet au 1er janvier 2014.

##### **Modalités :**

L'AMF prend en charge les coûts de fabrication et d'expédition du journal AMF Info liés aux assurés de l'AMF n'ayant pas de lien avec AMF Assurances.

La charge comptabilisée sur l'exercice 2016 à ce titre s'élève à 7 819 €.

**Fait à Rouen, le 15 mai 2017**

Le Commissaire aux Comptes  
Alain BURETTE

#### **RAPPORT SPÉCIAL PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 322-57-IV-2° DU CODE DES ASSURANCES**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicable en France, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant le champ de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

**Fait à Rouen, le 15 mai 2017**

Le Commissaire aux Comptes  
Alain BURETTE

# RÉSOLUTIONS

## ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### EN FORMATION ORDINAIRE

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires et Assimilés, des Comptables Publics et des Agents Comptables, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration en approuve les déclarations.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux AMF de l'exercice 2016 tels qu'ils lui sont présentés, et donne quitus aux Administrateurs de leur mandat pour cet exercice.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de nouvelle convention réglementée.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 40 des Statuts, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- de fixer à 15 % la ristourne allouée sur les contrats Responsabilité Pécuniaire des Comptables,
- de ne pas procéder à d'autres répartitions d'excédents de recettes.

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, conformément aux Articles 37 et 38 des Statuts, décide d'affecter le résultat en instance d'affectation, soit 2.015.921,95 €, dont 73.361,90 € de résultat 2016 et 1.942.560,05 € de report à nouveau 2015 :

- à la provision pour répartition des excédents pour 280.000 €,
- au report à nouveau, pour 1.735.921,95 €.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'Article 21 des Statuts, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des candidatures déposées et du rapport du Comité Spécialisé de Sélection et de Rémunérations, procède à l'élection des Administrateurs (quatre postes).

#### SIXIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'Article 30 des Statuts, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des candidatures déposées et du rapport du Comité Spécialisé de Sélection et de Rémunérations, procède à l'élection des Membres de la Commission de Contrôle (trois).

#### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission, à l'issue de la présente Assemblée Générale, du Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Alain BURETTE, prend également acte que la Société MONCEY AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant, devient titulaire pour la durée restant à courir de son mandat.

#### HUITIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 27 des statuts, l'Assemblée Générale nomme, à l'issue de la présente Assemblée Générale, la SEC Burette aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de la Société Moncey Audit devenue titulaire, pour la durée restant à courir de son mandat.

#### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de dépôts, de publicité et autres.

## **EN FORMATION EXTRAORDINAIRE**

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société, étant précisé que les statuts ont notamment été mis à jour des dispositions légales concernant les règles de quorum des Assemblées Générales et l'administration de la Mutuelle.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve les modifications apportées à la convention d'affiliation à la société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM) VIANA relatives notamment aux engagements de la SGAM VIANA et de l'Affiliée dans le cadre de sa participation à la SGAM VIANA, sous condition suspensive de l'approbation de ces modifications par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La SGAM Viana deviendra la SGAM Groupe Matmut d'ici au 31 décembre 2017. L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué aux fins de finaliser les modifications apportées à la convention d'affiliation.

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de dépôts, de publicité et autres.



Assurance Mutuelle des Fonctionnaires

111 rue du Château des Rentiers

CS 21324 - 75214 PARIS Cedex 13

Tel. 01 40 23 15 90 - Fax : 01 40 23 15 80

[webamf@amf.fr](mailto:webamf@amf.fr)

[www.amf-assurances.fr](http://www.amf-assurances.fr)

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances  
Siret 784 394 397 00029